

Instances syndicales de novembre 2024

Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL COMITE SYNDICAL

Séances du 25 novembre 2024

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL

Séance du 25 novembre 2024



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



BUREAU SYNDICAL 25 novembre 2024 à 18h

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-verbal du 17 juin 2024	2
2. Adoption des fiches d'opération :	7
▪ Développer et partager la connaissance du patrimoine naturel	8
▪ Changement de regards et de pratiques de gestion des espaces non agricoles (rues, cimetières, parcs et jardins, privés ou publics)	10
▪ Accompagnement des projets d'aménagements paysagers et de gestion durable des espaces publics et jardins	12
▪ Accompagnement de projets de restauration : chantiers démonstrateurs, chantiers bénévoles	14
▪ Formation aux techniques de restauration du patrimoine bâti	16
▪ Accompagnement aux systèmes de cultures économes en intrants	18
▪ Poursuite des actions du projet alimentaire territorial Cergy Vexin	20
▪ Sensibilisation sur la biodiversité en milieu agricole	22
▪ Valorisation des métiers d'art	24
▪ Marque Valeurs Parc naturel régional et valorisation des actions exemplaires en matière de gestion environnementale	26
▪ Création, entretien et valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables	28
▪ Accessibilité du territoire pour tous les publics	30
▪ Développement et maintenance des outils numériques dédiés à la promotion de la destination Vexin français	32
▪ Éditions de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs	34
▪ Démarche opérationnelle de valorisation des patrimoines (Pays d'art et d'histoire)	36
▪ Ateliers de sensibilisation des habitants « Bien vivre au naturel »	39
▪ Participation citoyenne	41
▪ Actions éducatives en direction du jeune public	43
▪ Musée du Vexin français : expositions, animations et événements	45
▪ Réseau des acteurs culturels	47
▪ Soutien aux initiatives culturelles	49
▪ Les 30 ans du Parc	51
▪ Communication institutionnelle	53
3. Adoption des fiches de subvention :	55
▪ Aides énergie	56
▪ Aménagements paysagers ruraux	58
▪ Études de paysage, d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture durables	62
▪ Petit patrimoine rural	64
▪ Soutien aux initiatives culturelles locales	65
4. Annulation de subventions	68
5. Questions diverses	70

Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Adoption du Procès-verbal du 17 juin 2024

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

..*..*..*..*..*..*

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
Séance 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres ayant pouvoir	3
Nombre de votants	21

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Joëlle VALENCHON,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT,

Collège des Villes-Portes

Monique LEFEBVRE

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Rachid TEMAL,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marc GIROUD, Pierre VANDEPUTTE,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Néant

Pouvoir :

de Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,

de Martine TELLIER à Capucine FAIVRE,

de Stéphanie VON EUW à Thibault HUMBERT,

I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 18 MARS 2024

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

II – ADOPTION DES FICHES DE SUBVENTION

Sur les rapports présentés par Benjamin DEMAILLY, Jean LORINE, Joëlle VALENCHON et Capucine FAIVRE, le Bureau adopte les subventions suivantes :

Axe 1 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1171/40	Pose d'un poêle à granulés à Nucourt – M. Le Bervet	700,00 €
1171/41	Pose d'un poêle à granulés à Frouville – M. Mafille	700,00 €
1171/42	Pose d'un poêle à granulés à Livilliers – Mme Mahé	700,00 €
1171/43	Pose d'un poêle à granulés à Frouville – M. Panek	700,00 €
1171/44	Installation d'une chaudière granulés à Frouville – Mme Bilheu	2 000,00 €
1171/45	Installation d'une chaudière granulés à Villers-en-Arthies – M. Lasnier	2 000,00 €
1171/46	Pose d'un poêle à granulés à Boissy-l'Aillerie – M. Ces	700,00 €
1171/47 1201/01	Installation d'une chaudière granulés à Magny-en-Vexin – Mme Valageas	2 000,00 €
1122/46 1201/02	Pose d'un poêle à granulés à Nucourt – M. Pelage	700,00 €
1201/05	Poêle à granulés à Maudétour » - M. Vermeire	700,00 €
1201/03	Installation d'une chaudière à Lainville-en-Vexin	10 443,07 €
1159/05	Acquisition de parcelle boisée à Livilliers	9 600,00 €
1173/06	Projet de fleurissement durable à Lainville-en-Vexin	2 000,00 €
1206/09	Restauration des stalles de l'église de Sagy	14 947,00 €
1206/10*	Restauration du bassin de la Corvée à Fontenay-Saint-Père	3 325,00 € ou 4 655,00 €
1206/11	Restauration d'un mur de clôture à Frouville	4 340,00 €
1206/17	Restauration du mur de l'escalier du Grimpereau à La Roche-Guyon	15 000,00 €
1206/12	Restauration des murs de l'école, du cimetière et de l'église de Montgeroult	12 315,00 €
1206/18	Restauration du mur du cimetière de Vaux-sur-Seine	15 000,00 €
1206/13	Restauration du mur du cimetière de Longuesse	15 000,00 €
1206/14	Restauration d'un mur de clôture à Berville - M. Doutreleau	3 200,00 €
1030/40 1206/15	Restauration d'un mur de soutènement à Evécquemont - M. Leprince	4 800,00 €
1206/16	Restauration d'un portail à Montreuil-sur-Epte - Mme Constantin	4 800,00 €

Axe 2 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1211/04	Les Schubertiades en Vexin édition 2024	1 000,00 €
1211/05	Festival international de harpe du Vexin	1 000,00 €
1211/06	Culture commune édition 2024	1 000,00 €
1137/02	Installation de panneaux pédagogiques sur la commune de Vétheuil	7 979,30 €

Axe 3 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1183/06	Les Médiévales et Fantastiques du Vexin	500,00 €

La subvention pour « la restauration du bassin de la Corvée à Fontenay-Saint-Père » (op 1206/10), pourra bénéficier d'un un taux de subvention porté à 70%, si la commune justifie de la réalisation d'une action significative dans le domaine de la biodiversité d'ici la fin des travaux et préalablement approuvé par le Parc.

Le Président est autorisé à ajuster le taux au moment du versement de la subvention.

Enfin, il est également autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

III – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL DU PARC

Le règlement intérieur du personnel du Parc fixe les modalités de fonctionnement du Parc et définit les règles applicables au personnel. Au vu de la nécessité de mettre à jour ce règlement suite aux évolutions législatives et réglementaires, le Bureau syndical adopte la mise à jour du règlement intérieur du personnel du Parc.

VI – ANNULATION DE FICHES OPÉRATION

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Bureau solde les fiches opération suivantes, suite à leur non-réalisation en totalité ou partiellement, pour raisons diverses :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant à solder
1003	Accompagnement aux changements de pratiques de gestion des espaces non agricoles : gestion différenciée et zéro phyto <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	42,51 €
1010	Actions en faveur de l'agriculture durable <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	264,00 €
1018	Accessibilité du territoire pour tous les publics <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	134,92 €
996	Aides aux communes et particuliers pour le maintien et la restauration des trames écologiques (subventions) <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	1 497,61 €

V – ATTRIBUTION DES AIDES AUX MUSEES ET MAISONS A THEMES

Une aide au fonctionnement des trois structures, musée de la Moisson, moulin de la Naze et maison du Pain, peut être de nouveau apportée grâce au soutien du Département du Val d'Oise, dans le cadre de la convention annuelle 2024 pour un montant de 19 500 €.

Sur le rapport présenté par Joëlle VALENCHON, le Bureau attribue les aides aux musées et maisons à thèmes de la façon suivante :

- Musée de la Moisson – commune de Sagy : 7 000 €,
- Moulin de la Naze – commune de Valmondois : 5 500 €,
- Maison du Pain – commune de Commeny : 7 000 €.

Le Président est autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

VI – ELUS REFERENTS CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC

Le Conseil scientifique du Parc, a été remis en place en novembre 2021. En 2022 et 2023, il a principalement accompagné l'équipe du Parc dans les travaux liés à la rédaction de la nouvelle Charte du Parc, notamment sur les indicateurs de suivi.

Depuis début 2024 d'autres sujets ont émergé et le Conseil scientifique propose d'orienter ses travaux sur les thématiques de l'adaptation du territoire au dérèglement climatique, en lien avec l'équipe technique et les élus du Parc.

En parallèle, le Conseil scientifique a initié un programme annuel de conférences/débats grand public sur des thèmes d'actualité en résonnance avec le territoire, les « Conversations du Vexin ».

Enfin, afin de mieux faire connaître ces travaux, il est proposé de désigner deux élus « référents » dont le rôle sera de participer aux travaux du Conseil et faire le lien avec les instances syndicales du Parc.

Les 2 élus référents désignés pour assurer ce rôle sont : Jean Loriné et Dominique Herpin.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les membres du Bureau que le Maire d'une commune du Parc n'est pas favorable à l'extension des aides à tous les habitants du territoire, telle qu'elle sera proposée au Comité syndical de ce soir. Monsieur PUEYO indique qu'il n'est pas non plus favorable à cette proposition.

Le Président rappelle les points qui vont être vu au Comité syndical et demande l'avis aux membres du Bureau.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Adoption des fiches d'opération



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

DÉVELOPPER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O02-Connaître le patrimoine naturel

Projet : CT2025-P10-A02-Valorisation, actualisation et suivi des Atlas du patrimoine naturel communal

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

La connaissance du patrimoine naturel (habitats et espèces) est indispensable pour mener des actions de protection, de valorisation et pour suivre son évolution dans le temps. Le Parc a déjà beaucoup œuvré sur la connaissance à travers la mise en place des Atlas du patrimoine naturel communal ou via la réalisation d'études dans d'autres cadres, notamment en lien avec les trames écologiques.

Aujourd'hui cet outil cartographique est régulièrement complété ou actualisé par les travaux d'inventaires réalisés en interne par l'équipe du pôle environnement ou par des prestataires extérieurs. L'objectif de cette opération est de pouvoir confier certains volets d'amélioration de la connaissance à des prestataires spécialisés.

3. Objectifs de l'action

Cette action permet à la fois d'améliorer la connaissance de la biodiversité (habitats et flore) du territoire, le cas échéant d'en réaliser des état comparatifs dans le cas de réactualisation des données, et de proposer des actions concrètes de conservation et de restauration des milieux aux acteurs du territoire. La vision possible des grandes trames écologiques du territoire est un plus,

Cet outil ne porte pas sur la faune ; en effet, il est impossible d'avoir une vision quasi-exhaustive de la faune et la préservation des habitats est considérée comme primordiale tant pour la flore que pour la faune. Des inventaires faune viennent compléter ces connaissances dans le cadre de l'action "suivi d'espèces ou de groupes d'espèces patrimoniales".

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/05/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/05/2027

5. Descriptif de l'action

Il s'agira notamment de poursuivre l'amélioration de la connaissance sur les habitats et espèces à responsabilité du territoire, tels que définis dans le cadre des travaux réalisés pour la révision de la Charte du Parc,

Ces travaux, qui pourront être valorisés et partagés, seront en lien avec l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des trames écologiques et avec la contribution du Parc à la stratégie aires protégées.

6. Nature des dépenses

Prestations d'études, création de supports de sensibilisation

7. Moyens humains

Responsable pôle environnement, chargés de mission biodiversité et trames écologiques

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
1 000 €	2 500 €	1 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents édités, études réalisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)s de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND

**CHANGEMENT DE REGARDS ET DE PRATIQUES DE GESTION DES ESPACES NON
AGRICOLAS (RUES, CIMETIÈRES, PARCS ET JARDINS, PRIVÉS OU PUBLICS)**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6, Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O03-Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel

Projet : CT2025-P12-A01-Gestion différenciée

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le travail engagé auprès des communes et des habitants du territoire sur la modification des pratiques de gestion (mise en œuvre des plans de gestion différenciée) et l'arrêt des produits phytosanitaires a participé progressivement à un changement de regard sur la nature.

Face à la crise écologique que nous connaissons (habitats, espèces animales et végétales disparaissent à une vitesse vertigineuse et les activités humaines en sont les moteurs directs) notre société doit profondément transformer le rapport de domination que nous avons sur l'ensemble du monde vivant. Nous devons tous participer collectivement à remettre les questions de nature dans notre culture commune.

L'objectif est de poursuivre des actions de connaissance, de sensibilisation, de temps de dialogue et d'expériences de nature pour une meilleure gestion du vivant par les élus et les habitants. Contribuer ainsi à ce que les enjeux de nature prennent place dans l'espace public, dans nos visions collectives et nos imaginaires.

3. Objectifs de l'action

Accompagner le changement de regard sur la nature suite aux actions menées dans les communes lors des Plans de gestion différenciée

4. Échéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe prévue est destinée notamment à :

- La médiation et l'animation et l'organisation d'événements et expériences de nature, en lien avec les journées ou festivals régionaux et nationaux notamment ;
- Inventaires, diagnostics et création d'outils de sensibilisation pour une meilleure connaissance et gestion des espaces publics, du patrimoine arboré et des milieux naturels.

6. Nature des dépenses

Études, inventaires, actions de sensibilisation, création d'outils pédagogiques.

7. Moyens humains

La responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage en lien avec la responsable du pôle Environnement et la chargée de mission trames écologiques.

Les ressources externes sont :

- Prestataires pour réalisation des outils de sensibilisation et des actions de médiation et d'animation.

8. Éléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 500,00 €	M.O. Parc	5 500,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 500,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
3 000 €	1 000 €	1 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'animations, nombre de documents édités, nombre de journées organisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFOND

**ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET DE
GESTION DURABLE DES ESPACES PUBLICS ET JARDINS**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CT2025-P08-A01-Aménagements publics, jardins partagés

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

2. Contexte et motifs de l'action

Depuis sa création le Parc accompagne les projets d'aménagement d'espace public des communes, et dans une moindre mesure des projets privés ambitieux. Le travail engagé ces dernières années auprès des communes et des habitants du territoire sur l'arrêt des produits phytosanitaires et la modification des pratiques de gestion (aussi bien sur les espaces publics que les jardins privés ou partagés) a contribué à changer le regard sur ces espaces, et accroître d'autant les attentes et besoins d'accompagnement.

3. Objectifs de l'action

Garantir la qualité des petits aménagements d'espace publics.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2028

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe prévue est destinée notamment à missionner des expertises extérieures pour répondre aux besoins de conseils que le Parc ne peut assurer dans le cadre de ses moyens humains actuels. Elle pourra le cas échéant être mobilisée pour des besoins de partage des expériences tirées des aménagements accompagnés, ou plus généralement pour contribuer à faire connaître les spécificités paysagères du Vexin, par la réalisation de supports pédagogiques.

6. Nature des dépenses

Aide à l'accompagnement des projets des communes, aux actions et à la conception d'outils pédagogiques.

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage, avec l'appui du responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de dossiers de subvention, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Vinciane DUCHESNE

**ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DE RESTAURATION : CHANTIERS
DÉMONSTRATEURS, CHANTIERS BÉNÉVOLES**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 10. Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique,

11. Inventorier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti rural

Objectif : O08-Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet : CT2025-P14-A02-Divers restauration patrimoines bâti

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 11 de la Charte, le Parc accompagne la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti rural. Ces actions du Parc, attendues tant par les communes que par de nombreux propriétaires privés, sont reconnues pour leur efficacité. Elles constituent le socle nécessaire à toutes les actions de valorisation de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du Vexin français. Elles sont également une occasion unique de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la fragilité du patrimoine bâti, et à former les entreprises aux bons gestes et à l'usage de matériaux appropriés.

Ces opérations, qui s'appuient en particulier sur la base de l'inventaire détaillé des bâtiments et du mobilier remarquables du territoire compilé dans la base de données Visiaurif, concourent à la crédibilité du Parc au regard du label Pays d'Art et d'Histoire sur les actions de préservation et de valorisation des patrimoines. Elles complètent parfaitement les actions de la Région en s'intéressant aux petits patrimoines ne pouvant relever du label patrimoine d'intérêt régional.

3. Objectifs de l'action

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2028

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe sollicitée ici permettra de conduire deux à quatre chantiers soit de démonstration-formation soit de bénévoles. Selon la configuration, l'enveloppe sera dédiée à la prise en charge de travaux supports de formation ainsi qu'aux dépenses connexes (accompagnement, fourniture de matériaux ou matériels, logistique, etc).

La particularité de ce soutien réside dans le haut niveau d'exigence et d'accompagnement technique apporté par le Parc, qui outre les résultats en termes de travaux permettront de faire évoluer les pratiques des entreprises ou de créer des dynamiques locales de restauration participative.

Elle permettra également d'expérimenter une opération groupée de restauration de petits éléments de patrimoine (comme par exemple les anciennes plaques de rue) qui ne pourraient pas être conduites sous forme classique de dossiers de subvention. Dans ce cas, une participation de 30% du montant TTC des travaux pourra être demandée aux communes ou propriétaires concernés.

6. Nature des dépenses

Travaux, matériaux et matériels

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable du pôle aménagement, avec l'appui de l'Architecte-Conseil et du chargé de mission éco-construction et rénovation du patrimoine bâti.

Ressources internes : 1/10è ETP- Ressources externes : entreprises

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
20 000,00 €	M.O. Parc	20 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
2 500 €	2 500 €	5 000 €	10 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents diffusés, nombre d'éléments du patrimoine restaurés, nombre de projets aidés, nombre de formations réalisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Vinciane DUCHESNE

FORMATION AUX TECHNIQUES DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 10. Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique,

11. Inventorier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti rural

Objectif : O08-Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet : CT2025-P14-A02-Divers restauration patrimoines bâti

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 11 de la Charte, le Parc accompagne la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti rural. Ces actions du Parc, attendues tant par les communes que par de nombreux propriétaires privés, sont reconnues pour leur efficacité. Elles constituent le socle nécessaire à toutes les actions de valorisation de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du Vexin français. Elles sont également une occasion unique de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la fragilité du patrimoine bâti, et à former les entreprises aux bons gestes et à l'usage de matériaux appropriés.

Ces opérations, qui s'appuient en particulier sur la base de l'inventaire détaillé des bâtiments et du mobilier remarquables du territoire compilé dans la base de données Visiaurif, concourent à la crédibilité du Parc au regard du label Pays d'Art et d'Histoire sur les actions de préservation et de valorisation des patrimoines. Elles complètent parfaitement les actions de la Région en s'intéressant aux petits patrimoines ne pouvant relever du label patrimoine d'intérêt régional.

3. Objectifs de l'action

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

Les matériaux et techniques traditionnelles de restauration du patrimoine bâti tendent à être délaissées par les entreprises pour diverses raisons : souci de simplification des approvisionnements, de standardisation des chantiers, perte de savoir-faire des compagnons, pressions des fournisseurs de produits industriels adjuvants, plus grande facilité d'usage de ces derniers, etc ... Le Parc cherche constamment à redonner leur place à ces matériaux et techniques (chaux aérienne, plâtre, badigeons, appareillages soignés, enduits pleins, décors et modénatures, restaurations en recherche, etc ...) au travers aussi bien des subventions qu'il accorde aux particuliers ou communes que des chantiers démonstrateurs ou bénévoles qu'il organise. Pour accompagner ces chantiers et permettre la diffusion de ces techniques et savoir-faire, le Parc doit pouvoir proposer des formations, destinées aussi bien à un public non professionnel (sensibilisation et découverte) que professionnel (formations qualifiantes). Il doit également pouvoir développer des actions et outils de sensibilisation. Pour cela, le Parc s'appuie sur un réseau de formateurs spécialisés issus des domaines des monuments historiques ou du patrimoine vernaculaire (Maisons Paysannes de France notamment)

6. Nature des dépenses

Travaux, matériaux et matériels, prestation de formation, actions et outils de sensibilisation

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable du pôle aménagement, avec l'appui de l'Architecte-

conseil et du chargé de mission éco-construction et rénovation du patrimoine bâti.
Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur un an.
Ressources humaines externes prévisionnelles : /

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
7 500,00 €	M.O. Parc	7 500,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 7 500,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
2 500 €	2 500 €	2 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents diffusés, nombre de formations réalisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean-François RENARD / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

ACCOMPAGNEMENT AUX SYSTÈMES DE CULTURES ÉCONOMES EN INTRANTS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 13. Contribuer à une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable et au développement d'une sylviculture durable

Objectif : O11-Développer une agriculture durable

Projet : CT2025-P16-A01-Accompagnement au développement de systèmes de culture économes en intrants

Priorité régionale : Les PNR seront des promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources naturelles

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc incite à la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à la préservation de la ressource en eau, des sols et de la biodiversité, notamment sur les secteurs à forts enjeux de son territoire (sites Natura 2000, aires d'alimentation de captages prioritaires...). Dans le cadre du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Vexin français, le Parc accompagne les agriculteurs ayant contractualisé une ou plusieurs mesures (MAEC) et notamment celles qui portent sur des objectifs de diminution de traitements phytosanitaires et de fertilisation azotée sur les cultures, mais également d'assolement et de localisation des infrastructures agro-environnementales sur les exploitations. Cette action vise donc à apporter aux agriculteurs volontaires un accompagnement technique leur permettant de faire évoluer leurs systèmes de cultures pour répondre aux enjeux environnementaux et pérenniser ces pratiques.

3. Objectifs de l'action

Accompagner les agriculteurs dans leur réflexion sur l'évolution de leurs modes de production.

Apporter des références techniques et des outils méthodologiques en favorisant les échanges d'expériences et le porter à connaissance sur les pratiques durables

Communiquer sur les pratiques agricoles économes en intrants

4. Échéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/05/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/05/2027

5. Descriptif de l'action

Réalisations de bilans de pratiques de réduction des produits phytosanitaires par un prestataire

Ateliers techniques permettant d'apporter des références techniques et des outils méthodologiques en favorisant les échanges d'expériences

Communication sur les pratiques économes en intrants

6. Nature des dépenses

Prestations d'étude, de formation, réalisation de supports de communication

7. Moyens humains

Chargée de mission agro-environnement

8. Éléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
2 500 €	2 500 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de documents édités, nombre d'interventions techniques.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean-François RENARD / Chargé(e)s de mission : Françoise ROUX, Chloé GALLET

POURSUITE DES ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL CERGY VEXIN
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 13. Contribuer à une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable et au développement d'une sylviculture durable

Objectif : O11-Développer une agriculture durable

Projet : CT2025-P15-A01-Développement de circuits courts alimentaires et valorisation des produits locaux

Priorité régionale : Les PNR seront des promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources naturelles

2. Contexte et motifs de l'action

La Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et le Parc se sont conjointement engagés depuis 2020 dans la mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT) avec pour objectif, d'accompagner le territoire dans la transition agricole et alimentaire. Le plan d'action élaboré pour ce projet a mis en avant 5 ambitions thématiques, elles-mêmes traduites à travers 29 actions validées fin 2021, dont 20 sont actuellement engagées.

En 2024, le PAT a obtenu sa labellisation de niveau 2 par le Ministère de l'Agriculture avec un programme d'actions réactualisé pour la période 2025-2027.

Le budget de ce programme d'action sera alimenté pour partie par les financements obtenus grâce à la réponse à différents appels à projets à l'échelle locale ou régionale. L'objet de cette opération est donc de compléter le budget nécessaire à la poursuite du PAT.

3. Objectifs de l'action

Maintenir une agriculture ancrée dans le territoire

Favoriser la transmission et l'installation des exploitations agricoles

Soutenir la création de filières locales et diversifiées

Développer de circuits courts de proximité bénéficiant aux producteurs et aux consommateurs du territoire

Développer une restauration collective locale et l'accès à une alimentation saine/de qualité

Accompagner la transition agricole et alimentaire pour la préservation des ressources et de la santé, ainsi que l'adaptation au changement climatique

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/05/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/05/2027

5. Descriptif de l'action

Cette opération sera notamment consacrée aux actions suivantes :

Poursuite de l'animation de la cellule foncière déléguée à la SAFER Ile-de-France et mise en place en 2023

Poursuite du soutien à l'animation globale du programme par un prestataire spécialisé, en particulier pour l'organisation des "fabriques", sortes d'ateliers thématiques réunissant plusieurs fois par an les acteurs susceptibles de participer ou de porter des actions inscrites dans le PAT,

Réalisation d'opération de communication sur le PAT (Bilan, manifestations, supports...)

6. Nature des dépenses

Prestations d'animation, d'études, supports de communication

7. Moyens humains

Responsable pôle environnement et chargée de mission Agriculture

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
20 000,00 €	M.O. Parc	20 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
5 000 €	10 000 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents édités, nombre de réunions ou de temps d'échanges organisés.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Elu référent : Jean-François RENARD / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

SENSIBILISATION SUR LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU AGRICOLE
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 13. Contribuer à une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable et au développement d'une sylviculture durable

Objectif : O11-Développer une agriculture durable

Projet : CT2025-P16-A03-Communication/Sensibilisation à la biodiversité en milieu agricole

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc mène des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs pour la préservation de la biodiversité, des trames écologiques et des ressources naturelles et valorise les initiatives des exploitants allant dans ce sens.

Un certain nombre d'agriculteurs se sont engagés dans des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) animées par le Parc, notamment sur les sites Natura 2000 et les aires d'alimentation de captages prioritaires. Afin d'évaluer l'impact des pratiques de gestion sur la diversité des espèces présentes, des inventaires floristiques sont réalisés sur les parcelles engagées.

Par ailleurs, d'autres pratiques favorables à la biodiversité peuvent bénéficier de suivis ou de mise en valeur.

Cette action s'appuie sur l'intervention de spécialistes extérieurs au Parc.

3. Objectifs de l'action

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/05/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/05/2027

5. Descriptif de l'action

Réalisation d'expertises naturalistes, d'interventions spécialisées ou de supports pour valoriser ces actions.

6. Nature des dépenses

Prestations d'études, réalisation de supports et d'interventions spécialisées

7. Moyens humains

Chargée de mission agro-environnement

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
1 500 €	2 000 €	1 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents édités, études réalisées, nombre de formations réalisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

VALORISATION DES MÉTIERS D'ART

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CT2025-P19-A04-Valoriser les Métiers d'art : salons, guide, subv salons...

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa Charte, dans son article 14-3, le Parc s'est fixé pour objectif de valoriser les savoir-faire artisanaux car ils constituent un composante du patrimoine culturel et social et présentent un potentiel touristique important. Promouvoir les métiers d'art contribue à renforcer l'image, la visibilité et l'attractivité d'un territoire riche d'un cadre de vie de grande qualité. Depuis sa création, le Parc a mis en œuvre des opérations de valorisation des métiers d'art aux niveaux local et régional. L'action se concentre dorénavant sur la participation aux Journées européennes des Métiers d'Art (JEMA), l'édition du Guide des métiers d'art (10 éditions), l'aide financière aux professionnels participant aux salons (Maison et Objet, Révélation, Ob'Art, Patrimoine culturel, Carrousel des métiers d'art),

Une cinquantaine de professionnels des Métiers d'art sont recensés et le Parc est régulièrement sollicité pour accompagner de nouvelles installations. Le territoire est riche d'une dynamique métiers d'art avec plusieurs associations actives.

3. Objectifs de l'action

Financer l'organisation de plusieurs actions métiers d'art et d'aider les professionnels et associations à se développer sur le territoire.

4. Échéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 02/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/02/2027

5. Descriptif de l'action

A l'occasion des 30 ans du Parc :

- Édition spéciale du Guide des Métiers d'art,
- Organisation d'un circuit pour les Journées européennes des Métiers d'art qui se déroulent annuellement le 1er week-end du mois d'avril : objectif 15 artisans d'art participant. Il est prévu de réaliser un dépliant présentant les participants et le parcours ainsi que des affiches,
- Aide financière aux artisans d'art exposant sur les salons professionnels en Ile-de-France, 3 participations envisagées.

6. Nature des dépenses

Impression guide, brochure, signalétique, aide fonctionnement

7. Moyens humains

1/4 etp

8. Éléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
2 000 €	1 000 €	2 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de visiteurs, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)s de mission : Jean-Luc BRIOT

**MARQUE VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL ET VALORISATION DES ACTIONS
EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2025-P22-A01-Marque Valeurs Parc et valorisation des actions exemplaires

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 25-4 de sa Charte, le Parc s'est fixé pour objectifs de développer la marque "Valeurs Parc naturel régional", d'accompagner les bénéficiaires dans une démarche de progrès et de valoriser les actions exemplaires en matière de gestion environnementale.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 3 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'engager la transition écologique de la destination Paris Ile-de-France.

La marque "Valeurs Parc naturel régional" peut être attribuée à des produits agricoles ou artisanaux et à des prestations touristiques qui traduisent les valeurs essentielles des Parcs : ancrage territorial, dimension humaine et préservation des patrimoines. Ces produits et services assurent l'équilibre entre le développement économique local et la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire.

3. Objectifs de l'action

- Poursuivre le développement d'un réseau d'ambassadeurs du Parc sur le territoire ;
- Valoriser les initiatives des professionnels engagés dans une démarche de développement durable en adéquation avec les valeurs portées par les Parcs ;
- Créer du lien entre les bénéficiaires pour renforcer la dynamique de réseau.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

Le Parc souhaite poursuivre la dynamique engagée afin de consolider et développer ce réseau. Pour cela, il est nécessaire de reconduire les actions suivantes :

- réédition du guide « Une Marque pour des acteurs engagés » en procédant aux mises à jour et en intégrant les nouveaux bénéficiaires ;
- mise à disposition de sacs auprès des producteurs pour assurer la promotion de cette Marque auprès de leurs clients,
- développement de nouveaux outils de promotion et de communication ;
- actions de promotion et de valorisation des produits locaux.

6. Nature des dépenses

Marque Valeur Parcs : édition d'un guide, achats sacs et autres petits matériels.

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,10 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Cabinet d'audit, graphistes, imprimeurs et prestataires touristiques

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

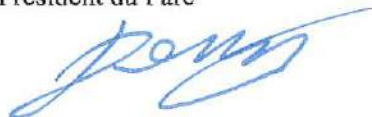
2025	2026	2027	2028	2029
2 000 €	2 000 €	1 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de bénéficiaires de la marque valeurs parc.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)s de mission : Jean-Luc BRIOT, Irène HEDRICH

CRÉATION, ENTRETIEN ET VALORISATION D'ITINÉRAIRES PÉDESTRES ET CYCLABLES

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2025-P23-A01-Création, entretien et valorisation des itinéraires pédestres et cyclables

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-3 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de favoriser les circulations douces.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 3 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-20228 qui a pour objectif d'engager la transition écologique de la destination Paris Ile-de-France.

Le Parc souhaite poursuivre son accompagnement pour la création d'itinéraires pédestres et cyclables et contribuer à leur entretien et leur valorisation.

3. Objectifs de l'action

- Contribuer à la création et à l'entretien d'itinéraires de randonnée pédestre et cyclable sur l'ensemble du territoire ;
- Veiller au maintien de la qualité de ces itinéraires et au développement des équipements et services ;
- Valoriser ces itinéraires par différents supports de communication ;
- Qualifier l'offre de services notamment en attribuant le label national Accueil vélo et en animant le réseau.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

En matière d'itinéraires pédestres, le Parc a contribué, en partenariat avec les Comités départementaux de randonnée, à la création d'itinéraires de randonnée (plus de 1 000 km d'itinéraires balisés créés à ce jour) et à leur promotion sous forme de topo-guides, de pochettes randonnée et d'applications smartphone. Le maintien de ce réseau, son entretien et sa valorisation sont aujourd'hui les objectifs poursuivis en lien avec les Communautés de communes.

Pour les itinéraires cyclables, le Parc a lancé plusieurs études pour le développement d'itinéraires cyclables et accompagne leur mise en œuvre et le développement des services associés. Les premiers itinéraires VTC ayant été mis en service sont l'Avenue verte Paris-Londres qui traverse le Parc sur une quarantaine de kilomètres, la boucle cyclable autour d'Auvers-sur-Oise (33 km), la boucle cyclable autour de Théméricourt (32 km), l'itinéraire de 162 km passant par l'Eure et l'Oise "Des deux Vexin au Pays de Nacre" et plus récemment la véloroute la Seine à Vélo dont les aménagements se poursuivent. Les aménagements se poursuivent pour la boucle autour de La Roche-Guyon.

Cette fiche d'opération permettra la réalisation des actions récurrentes suivantes :

- participation à l'entretien des itinéraires pédestres et cyclables du territoire ;
- actions marketing menées dans le cadre de l'Association pour la promotion de l'Avenue verte Paris-Londres et du Comité d'itinéraire La Seine à Vélo ;
- autres actions visant à la valorisation des itinéraires (évènementiels, signalétique, panneaux d'information...).

6. Nature des dépenses

Itinéraires de randonnée ou cyclables : entretien des itinéraires, actions marketing, valorisation itinéraires (évènementiels, signalétique, panneaux...)

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission activités de pleine nature et circulations douces

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,30 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Comités départementaux sportifs, entreprise éco-compteur, agence de communication, graphiste et imprimeur

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
4 000 €	4 000 €	2 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'itinéraires créés, nombre de personnes empruntant les itinéraires.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc

Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Irène HEDRICH

ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE POUR TOUS LES PUBLICS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2025-P24-A01-Renforcer l'offre de tourisme et de loisirs adaptés pour les personnes en situation de handicap

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-2 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif d'améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 3 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'engager la transition écologique de la destination Paris Ile-de-France.

Le Parc souhaite accompagner la mise en œuvre d'actions visant à développer des modes alternatifs de déplacement d'une part et à favoriser la découverte du territoire et la pratique des loisirs pour le plus grand nombre d'autre part.

3. Objectifs de l'action

- Améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics en favorisant l'expérimentation et la mise en œuvre d'actions visant à développer des modes alternatifs de déplacement ;
- Mobiliser l'ensemble de ses partenaires publics et privés afin de rendre accessible l'offre de tourisme et de loisirs aux personnes en situation de handicap ;
- Faciliter la découverte du territoire pour tous les publics.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

Depuis plusieurs années, le Parc met en œuvre un programme de balades adaptées pour les personnes en situation de handicap. Il propose notamment sur certaines balades, la présence d'un interprète en langue des signes française pour les personnes sourdes ou malentendantes ou la mise à disposition de véhicules adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Le Parc continuera d'accompagner la mise en accessibilité et la valorisation des sites de visite ainsi que des activités de loisirs et notamment les balades accompagnées en lien avec les associations du territoire et des villes-portes agissant dans le domaine du handicap.

Par ailleurs, des partenariats ont vu le jour depuis 2016 avec des acteurs sociaux pour mettre en place des actions de découverte du territoire. Le Parc entend poursuivre et développer ce type d'actions.

Enfin, pour favoriser l'alternative à la voiture, le Parc met en place chaque année un service location de vélos à la Maison du Parc où passent l'Avenue verte Paris-Londres et la boucle du Vexin autour de Théméricourt.

6. Nature des dépenses

Développement du Tourisme durable et accompagnement des acteurs touristiques et porteurs de projets sous maîtrise d'ouvrage du parc

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission activités de pleine nature et circulations douces

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,20 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Entreprises diverses et associations

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
2 000 €	2 000 €	1 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de vélos loués.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)s de mission : Jean-Luc BRIOT, Pascal BARRIOT

**DÉVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DES OUTILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA
PROMOTION DE LA DESTINATION VEXIN FRANÇAIS**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2025-P25-A02-Placer les outils numériques au cœur de la communication touristique : base de données partagées (Apidae), applications mobiles, réseaux sociaux et sites internet

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de renforcer l'attractivité du Vexin français en s'appuyant sur une communication concertée autour du tourisme durable.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Île-de-France.

3. Objectifs de l'action

- Asseoir la notoriété du Vexin français en tant que destination touristique à part entière en Ile-de-France ;
- Mettre en valeur les acteurs locaux impliqués dans des démarches de tourisme durable ;
- Recenser et qualifier l'offre de tourisme et de loisirs du territoire ;
- Porter à la connaissance des publics cibles l'offre de tourisme et de loisirs (tourisme vert, activités de pleine nature ou de loisirs).

4. Échéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

Mise en ligne en juin 2023, "destination-vexin-francais.fr" est une plateforme numérique dont l'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs du Vexin français autour d'outils communs et partagés pour renforcer la visibilité du territoire à l'échelle de l'Île-de-France.

La promotion du Vexin français nécessite de disposer d'outils numériques répondant à la fois à des exigences techniques permettant notamment le partage de données à l'échelle régionale et la production de contenus qualitatifs.

Le fonctionnement de cette plateforme s'appuie notamment sur le système d'information touristique APIDAE auquel le Parc adhère depuis 2021 et la suite opensource GEOTREK utilisée par les quatre Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France pour la valorisation des itinéraires pédestres, cyclables et équestres.

La mise en ligne de cette plateforme induit un certain nombre de dépenses récurrentes : hébergement du site, contrats de maintenance corrective et évolutive et abonnements à différents outils et services pour le fonctionnement et la mise à jour des données (modules de traduction multilingues, moteur de

recherche full texte, outil de mise à jour des données...).

La présente fiche d'opération permettra de souscrire et/ou renouveler les différents abonnements nécessaires à l'accès et au bon fonctionnement de ces outils ainsi qu'aux coûts éventuels liés à leur évolution technique.

6. Nature des dépenses

Abonnements, formation, maintenance

7. Moyens humains

Les responsables de cette action sont le responsable de Cap Tourisme et le chargé de promotion touristique et internet

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,1 ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : Agence de communication et prestataires

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
3 000 €	2 000 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'utilisateurs.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)s de mission : Jean-Luc BRIOT, Pascal BARRIOT

EDITIONS DE DOCUMENTS QUALIFIANT L'OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2025-P25-A01-Poursuivre l'édition de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs du territoire

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de renforcer l'attractivité du Vexin français en s'appuyant sur une communication concertée autour du tourisme durable.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Ile-de-France.

3. Objectifs de l'action

- Asseoir la notoriété du Parc en tant que destination de tourisme et de loisirs en Ile-de-France ;
- Mettre en valeur les acteurs locaux impliqués dans des démarches de tourisme durable ;
- Recenser et qualifier l'offre de tourisme et de loisirs ;
- Porter à la connaissance des publics cibles l'offre de tourisme et de loisirs (tourisme vert, activités de pleine nature ou de loisirs)

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

Cette fiche d'opération permettra de poursuivre la réalisation des éditions valorisant l'offre touristique de la destination Vexin français dont :

- la carte touristique, document d'appel créé pour susciter l'envie de découvrir le territoire et ses principaux atouts touristiques,
- le guide découverte, présentant de manière détaillée les richesses naturelles et patrimoniales du Vexin français, l'offre touristique du territoire et les acteurs engagés dans les démarches du Parc en faveur d'un tourisme durable,
- un annuaire recensant l'ensemble des prestations de loisirs, des hébergements, restaurants et fermes proposant de la vente directe,
- des supports de valorisation de l'offre événementielle menée ou soutenue par le Parc ou organisée par les acteurs locaux du tourisme,
- des éditions pour les clientèles étrangères : cartes allemand / anglais et italien / espagnol, guide découverte en anglais...
- des éditions spécifiques à certaines filières touristiques et/ou certains territoires emblématiques de la destination.

Il sera nécessaire de faire évoluer les supports pour les inscrire dans la nouvelle charte graphique en

cours d'élaboration.

La fiche d'opération intègre les besoins éventuels d'illustrations (photos, dessins...) nécessaires à ces différentes publications

6. Nature des dépenses

Communication : conception et édition de supports de communication de promotion touristique

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission promotion touristique et internet

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,40 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Agences de communication, graphistes, illustrateurs, photographes et imprimeurs

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
20 000,00 €	M.O. Parc	20 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
6 000 €	10 000 €	4 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents diffusés, aire géographique de diffusion.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Léa PETARD

**DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE DE VALORISATION DES PATRIMOINES (PAYS
D'ART ET D'HISTOIRE)**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 21. Développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine

Objectif : O07-Développer la connaissance du patrimoine et la rendre accessible à tous

Projet : CP5-P29-A04-Axe 4 : politique des publics et outils de transmission

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Cette fiche d'opération participera à l'exécution de la politique de valorisation des patrimoines du Pays d'art et d'Histoire du Vexin français, dans le cadre du label obtenu par le Parc en 2014. Elle permettra la mise en œuvre de la politique des publics et de valorisation des patrimoines du Pays d'art et d'histoire. Le but global sera donc de présenter et promouvoir les patrimoines et sensibiliser les habitants et visiteurs à la richesse du territoire.

Il s'agira ainsi de poursuivre les actions Pays d'Art et d'Histoire menées jusqu'ici, avec des projets ambitieux d'étude et de valorisation de ses patrimoines architecturaux, paysagers, archéologiques et immatériels. Ont notamment été réalisés dans le cadre de la politique des publics :

- Chaque année depuis 2015 des cycles d'une trentaine de visites portant sur le patrimoine du Parc, menées par des guides-conférencières agréées et s'adressant à des publics variés (grand public, mais également publics en situation de handicap, public familial),
- Des projets connexes à l'observatoire photographique des paysages : tel que le concours photo « Le Vexin français dans l'objectif »
- Des éditions de petites brochures de vulgarisation (croix pattées, troglodytisme, livrets-jeux...),
- Des actions pédagogiques « patrimoine » avec des classes du territoire et des villes-portes (atlas du patrimoine junior...),
- L'organisation de visites flash à l'occasion de la révision des PLU des communes,
- La publication d'Atlas du patrimoine bâti (Marines, Longuesse), complété par des inventaires participatifs d'un groupe de référents du patrimoine bâti

3. Objectifs de l'action

- protéger les éléments de patrimoine et accompagner les évolutions du territoire
- améliorer la connaissance du Vexin français et susciter des projets de recherche
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et sa découverte par les populations limitrophes
- contribuer au rayonnement culturel et touristique du Vexin français
- permettre la mise en œuvre des projets thématiques du Pays d'art et d'histoire

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/03/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/03/2028

5. Descriptif de l'action

Les actions de valorisation et de médiation permettent au grand public - et en premier lieu aux habitants du Parc - de s'approprier le patrimoine et d'acquérir une sensibilité à cette question. Ils participent également du rayonnement culturel et touristique du Vexin français en le faisant connaître auprès des populations limitrophes et des habitants d'Ile-de-France notamment. Le but est de mettre en œuvre des actions de médiation variées rendant compte de la diversité des patrimoines du Parc et qui pourront toucher un public nombreux et diversifié. Il s'agit aussi de proposer des outils

d'interprétation et de diffusion des connaissances sur le patrimoine architectural s'adressant au public le plus large en favorisant son appropriation.

La fiche permettra la mise en œuvre des actions Pays d'art et d'histoire à la fois en assurant la reconduction des manifestations caractéristiques et en proposant des nouveautés ;

- mettre en place des animations et des visites sur le territoire : programme des RDV PAH sur les années 2025, 2026, 2027, participation aux manifestations nationales (JEP, JEA, JNArchis...), animations culturelles diverses et actions pédagogiques,
- Mener des actions éducatives en direction des publics jeunes et scolaires (visites familles, projet des Atlas junior du patrimoine bâti, enfants du patrimoine, itinérance à la découverte du territoire, projets scolaires autour des patrimoines)...
- Mener des actions de valorisation des paysages comme le concours photo "Le Vexin français dans l'objectif", des actions de reconduction photographiques, d'expositions, des créations artistiques, des ateliers mémoires et paysages etc
- Editer des publications mettant en valeur le patrimoine du Parc et son histoire (Parcours, Focus et Explorateur) et plus généralement créer des outils d'interprétation et de valorisation des patrimoines (images, vidéos, podcasts...)
- Mettre en œuvre des actions conjointes avec les partenaires du territoire (tels que le MADVO, le château de La Roche-Guyon, la VAH de Pontoise, Cergy-Paris Université etc) et soutenir les actions patrimoniales de partenaires (PACT en Vexin, Amis du Vexin français),
- Mettre en œuvre des actions de médiation autour du musée du Vexin français et de l'exposition itinérante "Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine" mobile (visites guidées, ateliers pour les scolaires, animations culturelles etc)
- Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain à travers des actions de médiation et des actions culturelles et artistiques à destination de publics variés,
- Mettre en œuvre des actions de valorisation du patrimoine immatériel et de la mémoire.
- Acheter du petit matériel pédagogique et consommable pour l'ensemble des actions de valorisation
- Assurer la communication générale autour du label et éditer les supports, en particulier le dossier de renouvellement du label Pays d'art et d'histoire.

6. Nature des dépenses

La fiche financera : la rémunération de guides-conférenciers, d'intervenants pédagogiques (guides nature, guides de pays, illustrateur, artistes...), les entrées et réservations sur des sites patrimoniaux, l'achat de matériels de médiation et d'animation, l'édition de communications, de dossiers, de brochures ou de support de restitutions papier (graphisme, impression, tirages photographiques...), la création d'autres supports de médiation (audio, vidéo...)

7. Moyens humains

Équipe du Parc :

- 0.75 ETP de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine
- sous la coordination de la responsable du pôle Education, Culture et Patrimoine
- avec le soutien de la Chargée de mission en Education au Territoire sur les projets scolaires.

Prestataire extérieur :

- équipe de 4 à 5 guides-conférenciers (environ 120h/an d'interventions), autres guides et intervenants pédagogiques (guides nature, illustrateurs...)
- communication et édition (graphistes, imprimeurs, illustrateurs...)
- éventuellement prestataires pour l'acquisition de matériels pédagogiques, supports d'exposition...

8. Éléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
15 000,00 €	M.O. Parc	15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
2 500 €	7 000 €	3 000 €	2 500 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de visiteurs, nombre de participants, nombre de personnes touchées (participants aux événements, facebook, instagram...), nombre d'animations réalisées, nombre d'éléments de valorisation réalisés (signalétique, support pédagogique...).

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)s de mission : Séverine MARTIN, Marie LORINE

ATELIERS DE SENSIBILISATION DES HABITANTS « BIEN VIVRE AU NATUREL »

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CT2025-P28-A01-Sensibilisation et former les habitants

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

La préservation de la ressource en eau, la réduction des déchets (le réemploi de matériaux, le faire soi-même), l'alimentation, la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité sont des enjeux importants sur le territoire du Parc. Le Parc souhaite que les habitants, à leur échelle, dans leur jardin ou leur maison, puissent prendre part à des démarches durables et ainsi contribuer à réduire leur empreinte sur l'environnement. Ainsi depuis 2014, le Parc accompagne les habitants vers des pratiques plus respectueuses de leur santé et de l'environnement. En plus de 10 ans, plus de 500 personnes différentes ont pu participer à ce projet au travers des 120 demi-journées d'ateliers proposés. Les actions réalisées ont permis de toucher un public varié dans différents lieux du territoire (salles communales, jardins privés, jardins communaux, tiers lieu...).

3. Objectifs de l'action

- Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable
- Favoriser les échanges sur ces enjeux
- Acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour favoriser le passage à l'action

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/11/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/12/2027

5. Descriptif de l'action

La présente fiche d'opération permettra de proposer à l'attention d'un public adulte, un nouveau programme de 10 à 12 ateliers, ayant pour thématique le jardinage durable, la découverte de la biodiversité et le développement durable.

Ces ateliers sont animés par différents prestataires : paysagiste, jardinier potagiste, spécialiste des plantes sauvages, membre des croqueurs de pommes, animateur de la ferme d'Eancourt et du CPNVS, écologue, animateur pratiquant la permaculture, intervenant en cuisine alternative... Ceux-ci proposent des approches théorique et pratique afin de permettre aux participants de développer ces approches chez eux.

Les participants pourront être sensibilisés à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement comme : la gestion de l'eau, l'utilisation des ressources du jardin, la plantation, taille et greffage des arbres fruitiers, l'aménagement et la gestion du jardin en respectant la biodiversité.

Les participants pourront également découvrir comment mieux consommer et apprendre des techniques pour faire soi-même comme : cuisiner les plantes sauvages, découvrir une cuisine alternative, cuisiner des légumes ou fruits locaux de saison, réaliser des préparations pour le corps avec des plantes sauvages, récolter ses graines et multiplier les plantes, conserver ses fruits et légumes, faire ses encres végétales...

Ces ateliers se déroulent dans différents lieux, à la Maison du Parc mais également sur différentes communes du Parc.

6. Nature des dépenses

Cette fiche financera :

- la réalisation de document de communication (conception et impression) pour les habitants et toute personne souhaitant participer à un atelier,
- l'intervention de prestataires (associations, intervenants paysagiste, prestataires indépendants...)
- l'achat de matériel à mettre à disposition des participants lors des ateliers,
- la location de salle si besoin

7. Moyens humains

La responsable de l'action est la chargée de mission éducation à l'environnement, accompagnée par la chargée de mission communication pour la partie communication.

Structures partenaires pour l'animation des ateliers.

Prestataires pour la conception et l'impression des documents de communication.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
4 000,00 €	M.O. Parc	4 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 4 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

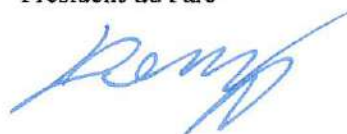
2025	2026	2027	2028	2029
1 000 €	2 000 €	1 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de nouveau participants, nombre de personnes participant à plusieurs ateliers, nombre d'ateliers proposés.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE

PARTICIPATION CITOYENNE

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CT2025-P28-A02-Associier et impliquer les habitants

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

La dimension implication et participation citoyenne est clairement identifiée comme une priorité dans les actions du Parc.

L'accent est mis sur une meilleure prise en compte du dialogue territorial et de l'implication des habitants au sein d'actions conduites sur le territoire. Ceci afin de répondre de manière plus efficace aux enjeux de transitions énergétique, écologique, sociale et économique que connaissent les territoires des Parcs. Ces démarches permettent d'expérimenter, de renforcer les approches transversales et de répondre de façon plus pertinente et efficace au contexte de fortes transitions pour lesquels les Parcs sont acteurs. Ainsi, le Parc a adhéré à la « Charte de la participation du public », et il a expérimenté la participation des publics dans un projet avec les acteurs locaux de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine. Le Parc développe également, depuis six ans, les "petits moments du Vexin". Cet événement présente des initiatives portées par les habitants sur tout le mois de novembre. Le FIL (fonds d'initiatives locales) permet par ailleurs d'accorder un soutien technique et financier à des porteurs de projets, associations ou communes.

3. Objectifs de l'action

- Mobiliser les habitants sur les enjeux du territoire
- Favoriser l'émergence de coopération entre acteurs culturels, du social, économiques
- Soutenir les initiatives des habitants
- Donner la capacité aux habitants à s'investir dans les projets du territoire

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 03/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/03/2027

5. Descriptif de l'action

La fiche va accompagner la mise en place des actions suivantes :

- L'accompagnement de projets du Parc ou de porteurs de projets pour favoriser des démarches participatives,
- Le mois des initiatives en 2025 « les petits moments du Vexin » : événements festifs, moments conviviaux, animations, ateliers citoyens, rencontres-débat dans les villages à l'initiative des acteurs du réseau au mois de novembre. Ces initiatives sont ancrées sur le territoire, renforcent les liens entre les habitants et favorisent les partenariats. Le Parc apporte un soutien technique et un soutien financier au travers d'un appel à initiatives,
- Le fonds d'initiatives locales, permettant de soutenir des projets d'associations ou de communes
- Des formations et des animations auprès des habitants pour donner les moyens de mettre en œuvre des initiatives.

6. Nature des dépenses

Prestations pour l'accompagnement de démarches participatives, prestations pour l'édition et la

communication, prestations pour la mise en place d'animations, prestations culturelles dans le cadre des Petits moments du Vexin et le soutien des initiatives des habitants,
 Location de matériels pour les restitutions : barnum, sono...,
 Achat de petit matériel,
 Transport dans le cadre de formations ou visites de sites,
 Réalisation d'outils pédagogiques.

7. Moyens humains

Responsable de l'action : Responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1 personne, 0,2 ETP, soutien de la chargée de communication

Ressources humaines externes prévisionnelles : Prestataires pour l'accompagnement de démarches participatives, prestataires pour l'édition et la communication, prestataires pour la mise en place d'animations, d'événements dans le cadre des Petits moments du Vexin et le soutien des initiatives des habitants.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
7 000 €	2 000 €	1 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de documents diffusés, nombre d'initiatives soutenues.

Benjamin DEMAILLY
 Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Séverine MARTIN, Marie LORINE

ACTIONS ÉDUCATIVES EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 22. Renforcer l'action éducative à l'environnement, aux patrimoines et au développement durable

Objectif : O14-Assurer l'éducation à l'environnement et aux patrimoines

Projet : CT2025-P30-A01-Des appels à projets en direction du jeune public des établissements scolaires et des structures de loisirs

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc accompagne les projets en éducation à l'environnement et au développement durable des établissements scolaires et des accueils de loisirs des communes du Parc et des Villes-Portes. Au cours de ces projets, les jeunes sont amenés à découvrir leur territoire, rencontrer des professionnels et mener des actions concrètes. Les critères pour être retenu sont : l'ancrage dans le territoire de vie du jeune, la durée du projet, la qualité et le lien avec les enjeux du territoire.

En 2023/2024, le Parc a financé plus de 60 projets dans les établissements du primaire et du secondaire, soit plus de 200 demi-journées d'animations. Les animations sont accompagnées par des structures partenaires (la ferme d'Ecanecourt, le CPN de la Vallée du Sausseron, l'association La Source-Villardeaux, l'association le Bois Gourmand, l'association Ecolonia, des guides conférencières, des intervenants indépendants...). Différentes thématiques ou approches sont proposées comme la découverte du patrimoine naturel et bâti, l'alimentation "goûter le Vexin junior", l'itinérance sur le territoire, la mise en place d'ATE (Aire terrestre éducative), la création de coin nature...

En fin d'année scolaire, le Parc invite les classes à restituer leurs travaux auprès des parents, d'habitants ou élus de la commune. Ces restitutions prennent la forme d'événements festifs ou rencontres dans l'école.

Le Parc fait l'acquisition de matériel pédagogique comme des outils d'observation, du matériel de jardinage ou d'expérimentation scientifique. Ce matériel peut être mis à disposition des enseignants.

Pour terminer, les prestataires sont invités à des temps d'échanges et de sensibilisation pour les inviter à mutualiser leurs ressources et monter en compétence sur leurs pratiques.

3. Objectifs de l'action

- Renforcer la démarche de projets fédérateurs en impliquant mieux les communes et communautés de communes, en concertation avec l'Education nationale, partenaires institutionnels; associations et structures éducatives;
- Favoriser le développement d'actions en éducation à l'environnement et au territoire dans chaque établissement scolaire et structures de loisirs;
- Permettre à chaque jeune de développer une culture environnementale.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/10/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/10/2027

5. Descriptif de l'action

L'objet de la fiche est :

- de favoriser la sensibilisation à l'environnement dans les établissements scolaires et les accueils de loisirs du Parc et des Villes-portes en accompagnant les projets des enseignants et des animateurs par

la mise en place d'ateliers, la rencontre de professionnels et de chercheurs, la visite de sites naturels et industriels. Les thématiques pourront être autour de la biodiversité, l'alimentation, le patrimoine culturel dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, le cadre de vie et les mobilités, les énergies, l'école du dehors.

- de développer quelques séjours expérimentaux sur le territoire. Ces séjours permettront aux enseignants d'aborder des thématiques comme la culture, l'alimentation, les mobilités.
- d'accompagner les restitutions des classes et des structures d'accueil (au sein de leur structure) qui ont mené un projet avec le Parc par l'édition de livrets, d'affiches ou panneaux d'exposition cela afin de favoriser la diffusion des travaux des jeunes.
- d'éditer un livret pour présenter les actions éducatives aux établissements scolaires et aux accueils de loisirs.
- de favoriser la restitution des projets par l'édition de documents comme des panneaux d'exposition ou de livret.
- de mettre en place un temps d'échange et sensibilisation des prestataires éducatifs sur de nouvelles thématiques.

L'action va permettre le financement des prestataires éducatifs qui interviennent sur les projets, de financer la conception et l'impression des livrets permettant aux enseignants et aux animateurs de se saisir des propositions éducatives, de financer l'achat de matériels pédagogiques, de financer la conception et l'impression des restitutions des écoles, de financer un prestataire pour l'animation d'une journée réseau des partenaires éducatifs.

6. Nature des dépenses

Prestations d'éducation à l'environnement,

Prestations d'éducation artistique et visuelle,

Matériel pédagogique, produits alimentaires, matériel pour les chantiers, fongibles...,

Réalisation de support de valorisation et/ou de communication (conception, impression).

7. Moyens humains

En interne : chargée de mission éducation à l'environnement et au territoire, chargée de mission communication, chargée de mission culture, Chargée de mission PAH, chargée de mission environnement. 0.4 ETP

En externe : prestataires éducatifs, prestataires pour la conception et la diffusion des documents de communication et de valorisation des actions éducatives, prestataires pour la location et l'acquisition de matériel pour les événements et les animations.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
35 000,00 €	M.O. Parc	35 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 35 000,00 €

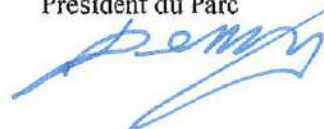
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
1 000 €	30 000 €	4 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de classes, nombre d'écoles, nombre d'animations réalisées, nombre de communes, nombre de projets soutenus.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE

MUSÉE DU VEXIN FRANÇAIS : EXPOSITIONS, ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CT2025-P27-A01-Expositions et animations - musée du Vexin français

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dès sa création, le Parc s'est fixé pour objectif de créer un réseau d'équipements thématiques structurants répondant à la fois à ses missions d'accueil, d'éducation et d'information des visiteurs et des habitants, à ses missions de valorisation du patrimoine et d'aménagement du territoire.

Ces équipements constituent ainsi un support essentiel de la politique culturelle et touristique du Parc et de ses actions pédagogiques (musée du Vexin français, moulin de la Naze-maison de la Meunerie, musée de la Moisson, maison du Pain).

Le musée du Vexin français a ouvert ses portes en septembre 2001. En 2007, suite à l'agrandissement du site, de nouveaux espaces ont été créés : accueil, boutique, salles d'expositions temporaires et salle «Mémoires de Roches».

Pôle phare du Vexin français, le musée accueille, oriente, renseigne les visiteurs sur les ressources patrimoniales, informe sur le rôle du Parc et ses missions en touchant le public le plus large possible. Les expositions permanentes et temporaires, les ateliers pédagogiques et les événements concourent à une meilleure connaissance des ressources du Vexin français mais aussi à une réelle diffusion de cette connaissance par l'échange d'approches et de points de vue.

La programmation culturelle participe à la vie du musée en proposant aux visiteurs des expositions développant des thématiques liées au territoire et au patrimoine du Vexin français ayant une correspondance avec les actions du Parc, en plaçant l'homme au cœur du territoire.

Accessibles au plus grand nombre, les expositions temporaires s'inscrivent dans un souci pédagogique, en s'efforçant d'avoir des correspondances avec les programmes scolaires.

Des manifestations et animations événementielles sont également proposées en lien avec les thèmes développés (ateliers, spectacles, conférences, journée d'animation grand public)

Le musée du Vexin français accueille près de 15 000 personnes chaque année.

3. Objectifs de l'action

L'objectif des expositions temporaires est de renouveler l'intérêt du musée auprès des visiteurs et de faire de la Maison du Parc un lieu d'animations, de rencontres et d'échanges autour de thématiques propres au territoire ou en lien avec les actions du Parc. Le musée est en effet un lieu privilégié pour relayer la mission d'information et de sensibilisation à l'environnement, au territoire et au patrimoine auprès de tous les publics.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 03/2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

Afin de renouveler l'attrait du site, le musée propose chaque année une programmation culturelle variée.. Au programme : expositions temporaires, ateliers jeune public, spectacles, conférences,

journée d'animation grand public...

La présente fiche opération permettra de proposer aux publics une programmation culturelle et événementielle diversifiée. L'inscription dans des manifestations régionales ou nationales sera également recherchée et le Parc pourra par exemple participer à la Fête de la Nature, aux Rendez-vous aux Jardins ou encore à la Nuit de la Chouette...

Il s'agira également d'éditer de nouveaux supports de visite, notamment pour les scolaires et de renouveler quelques dispositifs du musée devenus obsolètes.

6. Nature des dépenses

location d'expositions
événementiel lié aux expositions, ateliers, spectacles, conférences, animations diverses, manifestations grand public
animations auprès des groupes scolaires, matériel pédagogique
communication
achat de petit matériel

7. Moyens humains

Cette opération est menée par la responsable du musée et la chargée de projets culturels.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 2 personnes (0.40 ETP).

Ressources humaines externes prévisionnelles : partenaires et prestataires des différents événements, prestataires pour la location d'expositions, prestations de communication (graphisme, impression de supports)...

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
30 000,00 €	M.O. Parc	30 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
10 000 €	15 000 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de visiteurs, nombre d'écoles, nombre de journées organisées, nombre d'animations réalisées, nombre de personnes touchées (participants aux événements, facebook, instagram...), nombre d'ateliers proposés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)s de mission : Marie LORINE, Florence DETE

RÉSEAU DES ACTEURS CULTURELS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CT2025-P26-A03-Réseau des acteurs culturels

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le territoire du Parc compte près de 350 associations culturelles et des équipements culturels de renom.

Afin de valoriser ce potentiel culturel, il est apparu fondamental de travailler en réseau avec les acteurs culturels œuvrant sur le territoire en créant des opportunités de rencontres et en favorisant la mise en place de projets culturels réunissant plusieurs acteurs.

Ainsi en 2023 et 2024, le Parc a favorisé des actions pluri-partenariales sur le territoire, notamment des partenariats avec l'association La Source-Villardeaux, le PIVO (Pôle itinérant en Val d'Oise), le Conservatoire du Vexin, l'association Jeune Public dans le cadre du Festival "les Enfants d'abord"..., Par ailleurs, depuis 2019, en association avec la DRAC et le Département du Val d'Oise, le Parc participe également aux mises en réseau d'acteurs culturels et autres acteurs associés afin de permettre le déploiement des ressources territoriales dans le cadre de la démarche « Culture commune en Vexin » : rencontre annuelle entre les communes, les foyers ruraux et des acteurs culturels ciblés permettant l'organisation d'actions culturelles sur le territoire.

3. Objectifs de l'action

Favoriser les échanges entre les acteurs culturels du territoire et des villes-portes

Monter des projets multi-partenariats

Mutualiser et fédérer les initiatives

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/02/2025

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/02/2027

5. Descriptif de l'action

Cette nouvelle fiche permettra de poursuivre le soutien financier avec des acteurs culturels essentiels du territoire et d'envisager de nouveaux partenariats (en perspective par exemple Association Pact en Vexin, Association Ecrans Val d'Oise...)

6. Nature des dépenses

prestations culturelles dans le cadre d'événements communs et de la programmation des partenaires

7. Moyens humains

chargée de projets culturels

responsable du pôle

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
13 000,00 €	M.O. Parc	13 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 13 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
6 000 €	6 000 €	1 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de projets en partenariat, nombre de réunions ou de temps d'échanges organisés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)s de mission : Florence DETE

SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CT2025-P26-A02-Soutien aux initiatives locales

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Les objectifs du Parc en matière de développement culturel visent à favoriser l'accès à la culture pour tous, l'émergence des initiatives locales, le développement de pratiques culturelles collectives. Depuis plusieurs années, le Parc soutient des initiatives culturelles locales.

Génératrice de lien social, la démarche participe et renforce l'identité culturelle du territoire en soutenant la création, l'émergence de projets originaux et le renouvellement d'événements attendus par les habitants et le grand public.

La Commission Culture, Education et Vie locale sélectionne les projets qui peuvent bénéficier d'une aide du Parc selon des critères, définis dans le guide des aides.

Sur l'année 2023, 20 projets ont bénéficié d'un soutien technique et financier pour un montant total de 31 000 euros. Sur l'année 2024, à ce jour, 19 projets auront bénéficié d'un soutien technique et financier à hauteur de 19 000 euros.

Pour pouvoir poursuivre le soutien à un maximum de projets, la Commission Culture a souhaité réduire le plafond maximum de l'aide financière ; pour l'année 2024, le plafond maximum est de 1000 euros par projet.

Les projets soutenus concernent des thématiques diverses : expositions d'art, représentations de théâtre, journées jardins ouverts, concerts, festivals de musique ou culturels, rencontres habitants/artistes, événements autour de la lecture...

3. Objectifs de l'action

- soutenir les acteurs culturels locaux
- favoriser le développement de projets innovants
- favoriser l'animation de la vie locale

4. Échéancier

Date prévue de commencement de l'opération : mars 2025

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/03/2027

5. Descriptif de l'action

Cette nouvelle fiche permettra le soutien de 10 projets environ afin de poursuivre les objectifs généraux suivants :

- soutenir les acteurs culturels locaux,
- favoriser le développement de projets innovants ou nouveaux,
- et favoriser l'animation de la vie locale.

6. Nature des dépenses

subventions accordées à des associations ou communes pour des actions culturelles

7. Moyens humains

Chargée de projet culturel

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
5 000 €	4 000 €	1 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre d'actions soutenues, nombre d'initiatives soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elus référents : Benjamin DEMAILLY, Joëlle VALENCHON
Chargé(e)(s) de mission : Florence DETE, Valérie ROGEZ-BOUBOUNELLE

LES 30 ANS DU PARC
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - Information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 20. Renforcer la communication et la promotion du territoire

Objectif : O13-Mener une communication institutionnelle et assurer la promotion du territoire

Projet : CF2025-P31-A01-Communication institutionnelle

Priorité régionale : Moyen du Parc

2. Contexte et motifs de l'action

En mai 2023, le Parc fête ses 30 ans d'existence.

Dans ce cadre, il s'agit donc de marquer, fêter l'anniversaire avec plusieurs objectifs : mettre en avant le territoire, les acteurs et partenaires, valoriser les actions du Parc menées dans les différentes thématiques depuis 30 ans, poursuivre une communication autour du message « territoire vivant » ; « la ruralité vivante ».

Cet anniversaire s'adresse à l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire.

3. Objectifs de l'action

Appropriation du Parc et de ses actions par les élus des communes qui constituent le Parc

Permettre d'avoir un lien régulier avec les élus du territoire pour favoriser la proximité entre élus et Parc

Avoir une visibilité de ses actions auprès des habitants du territoire du Parc et être un relais de ce qui s'y passe globalement

4. Calendrier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/01/2025

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/08/2025

5. Descriptif de l'action

Le projet a pour ambition de proposer sur la période de février à mi-juin 30 initiatives ou rendez-vous labellisés "30 ans" avec une clôture de l'anniversaire par un temps fort à la Maison du Parc (dates envisagées : 14 juin ou 15 juin).

Les 30 rendez-vous s'appuieront sur des opérations/événements récurrents du Parc (JEMA, Nuit de la Chouette, Fête de la nature, concours photo...) et seront complétés par de nouvelles initiatives (jeu de piste sur le territoire, livre d'or à destination des écoles, chantier pilote...).

Le temps fort s'imaginer sous un format festif et convivial avec plusieurs propositions d'animations : marché de producteurs, danses participatives, animation musicale, pique-nique ou guinguette... et un temps protocolaire destiné à rendre hommage au premier président fondateur.

6. Nature des dépenses

prestations d'animations pour le temps fort et programmation des rendez-vous, jeu de piste

prestations de logistique : location matériel, fournitures

communication

7. Moyens humains

chargés de projets culturels

chargés de communication

partenaires

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
15 000,00 €	M.O. Parc	15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents diffusés, nombre de documents édités, relais par les communes et autres partenaires, nombre de personnes touchées (facebook, instagram, internet...).

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Elu référent : Benjamin DEMAILLY / Chargé(e)(s) de mission : Valérie ROGEZ-BOUBOUNELLE

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 20. Renforcer la communication et la promotion du territoire

Objectif : O13-Mener une communication institutionnelle et assurer la promotion du territoire

Projet : CT2025-P31-A01-Communication institutionnelle

Priorité régionale : Moyen du Parc

2. Contexte et motifs de l'action

La Charte du Parc prévoit la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de promotion du territoire et de ses activités, à destination de ses habitants, de ses partenaires et de ses visiteurs.

Dans le cadre de sa politique générale, le Parc communique sur ses actions tel que le prévoit sa Charte. La communication générale s'appuie essentiellement sur les supports institutionnels récurrents mais aussi sur un certain nombre de supports spécifiques définis pour des actions déterminées.

En termes de communication, le Parc se veut à l'écoute des habitants et des partenaires. Il souhaite non seulement une communication descendante mais aussi permettre à tous les acteurs du développement local de s'exprimer en faisant connaître les initiatives prises sur le territoire du Parc qui concourent à la mise en œuvre de la Charte.

Enjeux :

- appropriation du Parc et de ses actions par les élus des communes qui constituent le Parc,
- permettre d'avoir un lien régulier avec les élus du territoire pour favoriser la proximité entre élus et Parc,
- avoir une lisibilité de ses actions auprès des habitants du territoire du Parc et être un relai de ce qui s'y passe,
- tendre vers un relai de l'information par les communes, les institutionnels, les associations locales voire les habitants.

En cette période de révision de charte, la communication prend toute sa signification pour informer sur le projet et le Parc en tant que tel. A ce stade de la procédure, 2025 sera marquée par la consultation des communes.

Par ailleurs, le Parc fêtera ses 30 ans, occasion de revenir sur les actions phares menées durant cette période et de communiquer sur son devenir, ce qui rejoint la démarche menée depuis plusieurs années dans le cadre de la la révision de Charte et du projet de charte "Horizon 2040".

3. Objectifs de l'action

Appropriation du Parc et de ses actions par les élus des communes qui constituent le Parc

Permettre d'avoir un lien régulier avec les élus du territoire pour favoriser la proximité entre élus et Parc

Avoir une lisibilité de ses actions auprès des habitants du territoire du Parc et être un relais de ce qui s'y passe globalement

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2025

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2028

5. Descriptif de l'action

Un certain nombre d'outils permet d'assurer l'information sur les actions du Parc auprès de ses différents publics

- le Journal "Couleurs du Vexin français", sera revu : amené à évoluer dans son contenu et son format en lien avec le nouveau projet de territoire. La diffusion de ce support aux habitants fera en effet l'objet d'une réflexion spécifique : diffusable sur le territoire sur certains points clés et par internet par exemple.

- la Lettre des Elus : ce support est envoyé par e-mailing à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire et représentants du Parc. Elle paraît en général après les réunions de la Commission permanente et a pour objectif d'apporter des informations ciblées sur les actions du Parc et de rendre compte de la politique générale du Parc et plus particulièrement de certaines décisions adoptées par les instances syndicales. Sa vocation est d'être un outil d'information interactif et rapide ; son format sera revu en fonction notamment de la nouvelle charte graphique qui sera effective en début d'année 2025.

- les documents ou outils généraux qui accompagnent la politique du Parc avec notamment leur adaptation à la nouvelle charte graphique ;

- la maintenance et l'hébergement du site internet ;

- il est nécessaire de renouveler les photos utilisées par le Parc dans le cadre de sa communication générale et touristique.

Ces outils contribuent à la réalisation des objectifs de valorisation des ressources locales et d'information du public.

A cela s'ajoute, des outils spécifiques qui pourront être développés dans le cadre de la célébration des 30 ans du Parc (vidéo...), outre les supports classiques prévus pour ce type d'événements (flyer, Affiche, goddies...).

6. Nature des dépenses

Nombre d'éléments de publication réalisés

7. Moyens humains

Responsable Communication du Parc : ressources humaines internes prévisionnelles : 1 personne, 1 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : graphistes pour conception et maquettage des supports de communication et publications, imprimeurs, fabricants de support de communication, prestataires pour la diffusion, encarts presse.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
30 000,00 €	M.O. Parc	30 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028	2029
10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents diffusés, nombre de documents édités, relais par les communes et autres partenaires, nombre de personnes touchées (facebook, instagram, internet...).

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Adoption des fiches de subvention

Subventions énergie

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant des travaux (HT)	Montant de la subvention	Taux/plafonds
	Énergie et Développement durable dans l'habitat - soutien à certaines filières technologiques (privés)				
Pose d'un poêle à granulés à Magny-en-Vexin - MME MERCIER 1201/11	Maison des années 1990 achetée en 2009. Les systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire sont tout électriques et les factures sont élevées. Projet de remplacement d'un insert à bois d'origine par la pose d'un poêle à granulés. Celui-ci n'est plus utilisé car dangereux (il y a des émissions de fumées), ce poêle aura un meilleur rendement, pourra fonctionner en continu et chauffer toute la maison pour un meilleur confort et une mise en sécurité. Suite à la visite de la conseillère France Rénov et une évaluation énergétique, les axes d'améliorations seraient : une isolation des murs par l'extérieur, le remplacement des anciennes huisseries bois qui sont d'origine, l'installation d'un ballon thermodynamique, isolation combles perdus (laine de verre actuelle 15 cm), et la VMC à faire contrôler (humidité solb et autour des velux des chambres). Proposition de passer avec la caméra thermique pour vérifier l'homogénéité de l'isolation sous rampants.	MME MERCIER	6 258.77 €	700.00 €	Forfait
Pose d'un poêle à granulés à Jambville - M. TERRADE 1201/12	Maison de 159m² en pierre typique du Vexin, mitoyenne d'un côté. Depuis l'achat, toutes les menuiseries ont été changées (14 fenêtres et 3 portes). Au rdc, 3 pièces sont en cours d'isolation : plancher bas sur terre plein et murs avec projet de poêle à bois pour les chauffer. Les projets 2025 sont l'installation d'une VMC hygro B, le remplacement du ballon électrique par un ballon thermodynamique et l'isolation de la toiture en laine de bois pour un futur aménagement de combles. Le poêle à granulés chauffera tout le 1er étage et le 2ème étage sous combles. La chaudière fioul sera remplacée quand la maison sera complètement isolée.	M. TERRADE	6 951.50 €	700.00 €	Forfait
Pose d'un poêle à granulés à Marines - MME THEVENY 1201/13	Maison de ville mitoyenne sur 3 niveaux datant d'avant 1900 achetée en 2019 avec une extension plus récente sur l'arrière où se situera le nouveau poêle à granulés qui remplacera un poêle à bois dont le conduit n'est pas aux normes, défaut découvert lors d'un ramonage en 2023 (distance de l'évacuation trop proche des ouvrants). Le chauffage principal et l'eau chaude sanitaire sont assurés par une chaudière gaz à condensation de 2019. Suite à la visite de la conseillère France Rénov, se posera dans le cadre d'une rénovation d'ampleur, la question de l'isolation des murs par l'intérieur dans la partie maison ancienne avec une contrainte de place (informations concernant les enduits correcteurs thermiques chaux-chanvre), la mise en place d'une VMC à minima hygro B, l'installation d'un thermostat programmable et l'isolation des murs et porte d'accès à la cave. Les combles et le plancher sur garage sont correctement isolés.	MME THEVENY	5 585.31 €	700.00 €	Forfait

Subventions énergie

Pose d'un poêle à granulés à Avernes - M. DUMOUCÉL 1201/14	Ancien corps de ferme de type longère rénové sur 2 niveaux avec combles datant de 1750 acheté et rénové en 2000 d'une surface habitable de 180 m², chauffé grâce à des radiateurs électriques et à un insert bois. L'ECS est fournie par 2 ballons électriques de 300 l chacun. Les murs ont été isolés, y compris les murs de refend avec 17 cm de laine de roche. Le plancher a été isolé mais pas d'information sur la nature de l'isolant ; les combles perdus ont été isolés, les rampants ont été isolés avec mix isolant mince/laine de verre et il y a du double vitrage. Ventilation pas VMC. Le projet consiste en complément de l'insert, à faire installer un poêle à granulés ventouse avec distribution de chaleur vers une pièce adjacente. Les deux systèmes bûches et granulés suffiront à chauffer l'ensemble de la maison et les radiateurs électriques seront utilisés en appoint. À la suite de la visite de la technicienne, un gain d'énergie serait possible sur le remplacement et/ou suppression d'un ballon par un ballon thermodynamique et proposition de passage avec la caméra thermique pour contrôle de l'isolation de la toiture.	M. DUMOUCÉL	4 644.31 €	700.00 €	Forfait
Pose d'un poêle à granulés à Vallangoujard - MME GONCALVES 1201/15	Maison d'avant 1900 mitoyenne d'un côté et avec extension plus récente en partie arrière achetée et rénovée aux normes RT 2012 avec artisan RGE en 2019. D'une surface habitable de 85 m² elle est chauffée par des radiateurs électriques et par la pose en 2020 d'un poêle à granulés récupéré (vieux de 10 ans). Ce poêle a permis jusqu'en 2023 de faire baisser les factures d'électricité mais il se met en sécurité et ne fonctionne plus correctement. La consommation de granulés avoisinait 60 à 70 sacs de granulés annuelle. L'ECS est fournie par 2 ballons électriques de 300 l chacun. Le projet consiste en l'installation d'un poêle à granulés avec reprise du conduit existant inox installé en pignon. À la suite de la visite de la conseillère : il a été conseillé un détalonnage de porte et le rajout de modules d'entrées d'air sur les fenêtres des pièces sèches pour un fonctionnement optimal de la VMC. Le remplacement et/ou la suppression d'un des deux ballons électriques par un thermodynamique de plus faible contenance. Proposition de passage avec caméra thermique pour contrôle isolation des rampants (mix isolant mince et laine de verre).	MME GONCALVES	6 469.80 €	700.00 €	Forfait
Pose d'un poêle à granulés Vétheuil - M. CAPUTO 1201/16	Ancienne grange avant 1949, transformée en habitation dans les années 80 et achetée en 1987. En termes d'isolation, tout est d'origine, seule une partie de toiture a été rénovée et isolée dans les années 90. Une extension a été créée dans ces années-là également (parpaings+ laine de verre). Le chauffage principal est assuré par une chaudière électrique des années 90 en panne, et par des radiateurs électriques dans l'agrandissement et certaines pièces. Le système d'ECS est électrique. Les factures s'élèvent à 500€/mois avec une sensation d'inconfort pour une surface habitable de 170m². Le couple est un peu perdu dans son projet de rénovation énergétique. Nous lui avons proposé un accompagnement de notre espace conseil France rénov. La pose d'un poêle à granulés en urgence pour pallier la panne de la chaudière électrique sera la première étape de ce projet.	M. CAPUTO	6 172.40 €	700.00 €	Forfait
			36 082.09 €	4 200.00 €	

Benjamin DEMAILLY,
Président du Parc

Objectif : Préserver les paysages

Projet P08 : Accompagnement pour une meilleure qualité d'aménagement et de gestion des espaces publics et privés

Action P08-A01 : Aménagements publics, jardins partagés

Elus référents : Jean LORINE, Dominique HERPIN-POULENAT

Chargé(e)s de mission : Magali LAFFOND

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS RURAUX

Le Parc a souhaité aider les communes à réaliser de petits aménagements paysagers adaptés au caractère rural du territoire. Cette action contribue à la préservation du cadre de vie des habitants et à la valorisation du patrimoine.

1112/08 : Plantations de la rue Saint -Didier à Epiais-Rhus

La commune d'Epiais-Rhus a récemment entrepris la rénovation complète de la rue Saint Didier qui traverse le village (chaussée, création de trottoirs, réseaux souterrains). Cette rénovation a été menée en collaboration avec le Département du Val d'Oise, la Région, l'Architecte de Bâtiments de France et le Parc. Des secteurs enherbés ont été conservés sur certaines parties de trottoirs pour maintenir le caractère rural de cette traversée de village.

Une réunion des riverains a été réalisée avec la présence de la paysagiste conseil du Parc et une paysagiste conceptrice dans le cadre du projet "Je jardine ma rue". Les plantations prévues dans le projet final concernent 5 secteurs : arbustes et plantes vivaces dans la rue qui seront entretenus par les riverains, massif fleuri pérenne proche de l'arrêt de bus et plantation de 3 arbres fruitiers à l'angle de la rue de Normandie et de la rue des Bruyères. Les végétaux proviennent d'une pépinière locale.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

1202/01, 1112/09 : Projet de plantations à Champagne-sur-Oise

La commune de Champagne-sur-Oise a pour projet la plantation d'un brise vent d'essences d'arbres variées le long du chemin qui jouxte un terrain de 5 300 m² près de l'Oise, mis à disposition de l'association "Racines de demain". L'association produit des légumes et des fruits bio et une vente a lieu chaque samedi sur place. Les écoles de la ville participent à des ateliers et une première fête de printemps s'y est déroulée.

Les 38 arbres proviennent d'une pépinière située à Méry-sur-Oise et sont adaptés au site : saules, érables champêtres, charmes, poiriers, ormes.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

1202/02, 1173/07 : Projet de plantation des espaces récréatifs et sportifs - Le Perchay

La commune du Perchay a mené en collaboration avec la paysagiste conseil du Parc et une paysagiste conceptrice, une étude d'Avant-Projet d'aménagement d'un espace sportif fitness sur l'ancien terrain de foot et un chemin "tour de village". Un plan projet et un descriptif des travaux a permis la consultation d'entreprises.

Dans un premier temps, la municipalité souhaite réaliser à l'automne et cet hiver les travaux complets sur l'ancien terrain de foot : enlever l'ensemble des barrières béton et les mats

d'éclairage, terrasser pour reboucher une tranchée en périphérie, réaliser un escalier d'accès aux équipements fitness avec des traverses en chêne et planter une dizaine d'arbres aux essences variées ainsi qu'un massif arbustif pour l'ombre et le cadre végétal. Elle souhaite aussi réaliser une haie champêtre (80 arbustes variés) en limite sud-ouest du terrain.

La municipalité profitera du chantier de plantation pour créer un événement festif avec les familles et planter 3 arbres autour de l'aire de jeux des enfants.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

1202/03 : Projet de végétalisation du cimetière d'Hérouville

La commune d'Hérouville souhaite végétaliser l'ensemble du cimetière. Après un travail en concertation avec la paysagiste conseil du Parc, il est décidé d'enherber l'ensemble des allées pour faciliter l'entretien par l'agent communal. Des plantations de vivaces faciles d'entretien (lavandes, sauges, gauras, ...) viendront souligner l'allée centrale ponctuée par la croix. Le jardin du souvenir sera replanté (plantes vivaces à la place des buis morts). Une tonte différenciée sera réalisée avec une fauche tardive sur les espaces herbacés en attente de sépultures.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

1202/04 : Création d'une forêt nourricière à Gargenville

La commune de Gargenville souhaite implanter une "forêt nourricière" sur un terrain communal actuellement en friche d'environ 5 ha situé entre la RD290 et la voie ferrée, à proximité du centre technique municipal. Cette parcelle anciennement cultivée en conventionnel, est enclavée, et ne présente donc pas d'intérêt particulier pour un agriculteur. Par ailleurs une étude de sol a démontré que ce terrain n'était pas propice à une activité maraîchère, comme cela était envisagé auparavant par la commune. De plus, l'absence de raccordement à l'eau rend l'installation maraîchère impossible. La commune souhaite donc la valoriser autrement.

L'objectif de la commune est d'implanter des arbres et arbustes fruitiers d'essences variées et d'organiser un parcours pédagogique principalement destiné aux écoles. La production des arbres fruitiers pourra alimenter la cantine centrale de la commune, et donc de fournir la restauration collective locale.

Les essences plantées s'organiseront en 3 zones composées d'arbres de haute tige et d'arbustes de haie champêtre, la plupart produisant des fruits à récolter : Pommiers, pruneliers, cornouillers, noisetiers, cerisiers, noyers.... D'autres essences d'intérêt écologiques seront également implantées, comme l'érable champêtre, ou encore le tilleul. En tout, environ 950 arbres seront plantés. Afin d'assurer au mieux la réussite de cette plantation, les arbres plantés seront déjà relativement développés.

Les espèces non productives seront disposées notamment sur les bords de la parcelle, afin de créer une barrière naturelle. Ces zones ne seront pas fauchées afin de permettre à la biodiversité de s'y développer au mieux. Au centre de la parcelle seront situées les espèces fruitières. Cette zone sera fauchée 1 à 2 fois par an par les services de la commune afin d'y permettre l'accès par les publics reçus. Des espèces buissonnantes sont également prévues, comme le thym, afin de diversifier également les strates de végétation. Un paillage en géotextile biodégradable est également prévu afin de limiter l'arrosage et préserver l'humidité, ainsi que des gaines de protection. Un arrosage pourra être réalisé par la commune les premières années afin d'assurer la reprise des plants, grâce notamment à de l'eau récupérée puis épurée et filtrée par la commune, déjà utilisée pour arroser les massifs de fleurs et végétaux communaux.

En effet, un des objectifs principaux de ce projet est d'utiliser cette forêt nourricière comme

support pédagogiques pour des activités scolaires et périscolaires. Ainsi, les enfants prendront part par exemple à la récolte afin d'être sensibilisés aux enjeux de production et d'alimentation. La diversité des essences nourricières prévues permettra d'étaler les ateliers de récolte et d'entretien sur l'année.

Le projet sera complété également de panneaux explicatifs, afin de renforcer l'intérêt pédagogique de la forêt nourricière.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

1202/05 : Restauration de la source et de la fontaine de Bachambre à Oinville-sur-Montcient

La commune de Oinville-sur-Montcient souhaite mettre en valeur une des nombreuses sources du village, rue de Bachambre, constituée d'un bassin de collecte des eaux et d'une fontaine donnant sur la rue. Le bassin est inséré dans le talus à 5 mètres environ en retrait de la rue, la fontaine enchâssée dans un muret de soutènement de la rue, et les deux ouvrages sont séparés par un accès à deux habitations. L'eau de surverse du bassin, autrefois canalisée pour alimenter le robinet de la fontaine, s'écoule désormais en surface ce qui crée à la fois un intérêt floristique et faunistique local (micro zone humide), mais occasionne des désagréments pour les riverains (boues, et verglas en période de gel).

Après réflexion accompagnée par les techniciens du Parc et la paysagiste-conceptrice, le parti d'aménagement retenu consiste à remettre en état le bassin et la fontaine en créant à cette occasion un double écoulement de l'eau : un en conduite forcée enterrée pour alimenter le robinet et l'autre en surface en aménageant une rigole en pavés de grès anciens. Un écoulement en façade du bassin, pouvant être fermé en hiver, permettra de maintenir en été le caractère naturel et rafraichissant de l'eau ruisselant sur les pavés.

Le linteau de la niche formant la fontaine sera relevé d'environ un mètre pour mettre cette dernière en valeur, le couronnement du mur de soutènement le long de la rue sera étanchéifié tout en permettant sa recolonisation rapide par la végétation, un garde-corps sera installé à son extrémité en surplomb des places de stationnement. Autre financement sollicité auprès de la CU GPS&O.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1112/08	Plantations de la rue Saint-Didier à Epiais-Rhus	1 507,16 € Taux : 50 %	753,58 €
1202/01, 1112/09	Projet de plantations à Champagne-sur-Oise	6 854,83 € Taux : 50 %	3 427,42 €
1202/02, 1173/07	Projet de plantation des espaces récréatifs et sportifs - Le Perchay	11 547,00 € Taux : 50 %	5 773,50 €
1202/03	Projet de végétalisation du cimetière d'Hérouville	8 364,00 € Taux : 50 %	4 182,00 €
1202/04	Création d'une forêt nourricière à Gargenville	50 330,00 € Taux : 50 % (Plafond 30 000,00 €)	15 000,00 €

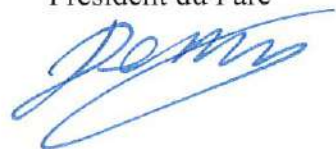
1202/05	Restauration de la source et de la fontaine de Bachambre à Oinville-sur-Montcient	43 244,00 € Taux : 50 % (Plafond 30 000,00 €)	15 000,00 €
TOTAL			44 136,50 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 44 136,50 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 77 710,49 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Objectif : Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet P01 : Accompagnement de la planification et des opérations d'urbanisme durable

Action P01-A01 : Accompagnement et études

Elus référents : Jean LORINE, Dominique HERPIN-POULENAT

Chargé(e)s de mission : Magali LAFFOND

ÉTUDES DE PAYSAGE, D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DURABLES

Depuis sa création, le Parc a engagé une politique ambitieuse visant à doter chaque commune d'une charte paysagère. Dans certains cas, notamment dans le cadre d'une révision de document d'urbanisme, il convient de remettre à jour ou de compléter ces études. Dans d'autres cas se posent des questions qui n'avaient pas été identifiées à l'époque et qui nécessiteraient aujourd'hui une expertise poussée : étude d'aménagement d'un espace public par exemple, ou étude pré-opérationnelle pour une opération d'urbanisation répondant aux objectifs de la Charte du Parc.

1062/08 : Étude d'Avant-Projet pour l'aménagement du parc communal de Condécourt

La commune de Condécourt a sollicité les conseils du Parc pour la requalification de son parc communal : les jeux pour enfants sont vieillissants, les anciens tennis et les deux grandes cabanes en bois installés dans les années 1980 sont vétustes. Un grand stade de foot et un secteur boisé complètent cet espace d'environ 1,6 hectares. Inscrite au dispositif "Village d'avenir", la municipalité souhaite mener un projet global adapté au contexte rural et favorisant le vivant et la biodiversité.

Après une visite approfondie sur place avec la paysagiste conseil, la municipalité s'est appuyée sur le compte-rendu détaillé pour lancer une consultation de paysagistes concepteurs pour une mission d'étude d'Avant-Projet :

- ⇒ Phase 1 : diagnostic partagé : analyse complète des lieux (histoire, ambiances paysagères, usages, patrimoine arboré, contraintes techniques et réglementaires), concertation avec la population par un diagnostic en marchant, atelier de travail pour la formulation collective des enjeux
- ⇒ Phase 2 : plan de stratégie d'aménagement : ateliers des désirs (animation et restitution de la concertation), scénarios d'aménagement et principes de gestion
- ⇒ Phase 3 : Avant-Projet et plan de gestion, estimation des travaux et calendrier prévisionnel, accompagnement pour le plan de financement, animation d'une réunion publique.

L'ensemble de cette mission fait l'objet de la subvention.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

1062/09, 1105/02 : Étude d'Avant-Projet pour la requalification du cimetière et création d'un jardin du souvenir à Saint-Gervais

La commune de Saint-Gervais a sollicité les conseils du Parc pour la requalification du cimetière et la création d'un jardin du souvenir. La volonté des élus est de préserver l'ambiance champêtre du lieu et d'inscrire les aménagements dans un esprit de simplicité et de sobriété.

Après une visite sur place avec la paysagiste conseil, la commune a convenu de la nécessité de conduire une étude d'avant-projet par une paysagiste conceptrice qui se poursuivra par une mission complète de maîtrise d'œuvre. C'est l'ensemble de cette prestation qui fait l'objet de la subvention : élaboration du plan projet et d'une palette végétale, propositions techniques

de végétalisation des allées du cimetière, détails de l'aménagement du jardin du souvenir, quantitatif et estimatif, rédaction du Dossier de Consultation des entreprises, accompagnement dans la sélection de l'entreprise, suivi de chantier.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1062/08	Étude d'Avant-Projet à Condécourt	10 800,00 € Taux : 70 %	7 560,00 €
1062/09, 1105/02	Étude d'Avant-Projet à Saint-Gervais	8 840,00 € Taux : 70 %	6 188,00 €
TOTAL			13 748,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 13 748,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 5 892,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Subventions PATRIMOINE

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	montant des travaux (HT)	montant de la subvention
PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE (PRIVE)				
OINVILLE-SUR-MONTCIENT pilliers de portail 1206/19	Restauration d'un portail (pilliers, tête de piliers et muret). Décapage des peintures non respirantes actuellement présente, réparation des pierres épaufrées. Restauration des zones de protection des têtes de piliers.	DELAUNE	2 110,00€ (plafond 30 000 €) 30%	633.00 €
MURS ET FACADES (PRIVE)				
ENNERY façade 1206/20	A l'occasion de la restauration et de la rénovation complète de la bâtisse (modifications de baies) : purge de l'enduit existant et rejointoiement à pierre vues. Mise en valeur du sousbassement en pierre de taille. Restauration de la corniche qui recevra un badigeon d'harmonisation. Fenêtre bois peinte (bleu pastel) <i>(inscrit PLU)</i>	BOYREAU	21 150,00€ (plafond 16 000 €) 30% (PLU)	4 800.00 €
VIGNY mur écroulé 1206/21	Restitution d'un mur de clôture en partie effondré. Remontage et rejointoiement à l'identique. Couronnement plat avec une légère pente en ciment (dans le prolongement de l'existant). <i>(inscrit PLU)</i>	DESCHAMPS	13 009€ (plafond 16 000 €) 30% (PLU)	3 902.70 €
GENAINVILLE mur écroulé 1083/18	Restitution d'un mur de clôture en partie effondré. Remontage et rejointoiement à l'identique. Couronnement en tuiles mécaniques (dans le prolongement de l'existant). <i>(inscrit PLU)</i>	MALHERBE	34 417€ (plafond 16 000 €) 30% (PLU)	4 800.00 €
			TOTAL	14 135.70 €

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Subventions soutien aux initiatives culturelles – novembre 2024

Titre du projet	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant total Projet	Montant subvention
Artistes en mai édition 2025 1211/07	Pour la 14ème année, l'Association culturelle de Saint Clair à Frémainville organise les 24 et 25 mai 2025 l'évènement « Artistes en Mai » : exposition d'art permettant aux visiteurs de découvrir à la fois le village de Frémainville, les jardins privés et des artistes amateurs et professionnels (peintres, sculpteurs, céramistes, photographes, arts numériques). Une offre d'animations (ateliers artistiques, spectacles art de la rue, installations artistiques) ponctue également ces journées. Thématique de l'édition 2025 « Terre vivante ». L'entrée à la manifestation est gratuite. L'évènement permet de fédérer le village autour d'un projet commun : propriétaires des jardins (environ 25), artistes (environ 80) et bénévoles. Une majorité d'artistes sont hébergés par les habitants. En 2024, l'évènement a accueilli 1000 visiteurs.	Association culturelle de Saint Clair	6 700€	800 €
Genainlive édition 2025 1211/08	Genain'Live est un festival de concerts créé en 2015 par un groupe d'habitants destiné à faciliter un accès à la musique actuelle, aux habitants du Vexin. La diversité des types musicaux et la qualité des artistes venus sur la scène de Genain'Live est reconnue depuis plusieurs années. Depuis 2015, 35 concerts organisés qui ont réuni un public croissant ; principalement des habitants du territoire de toutes générations. Sur l'édition 2024, 980 spectateurs ont été accueillis soit environ 200 personnes par concert. 5 concerts sont programmés en 2025 : le 1^{er} février, le 29 mars, le 24 mai et 2 à l'automne (dates en préparation). L'association adopte une approche environnementale en proposant des gobelets consignés et des contenants en verre et privilégie également l'achat de boissons locales. Le tarif des places de concert reste accessible : 8 euros/personne ou 7 euros en prévente.	Association Genain'Live	20 750 €	800 €

Cafés musicaux de Juziers 1211/09	Les Cafés Musicaux sont un projet à l'initiative de l'Ecole de musique et de chant des Ruisselets de Juziers (créée en 2015) : il s'agit de concerts où des artistes professionnels viennent se produire pour faire découvrir leur talent, leur instrument, l'histoire de la musique... Les cafés se concluent par des échanges avec les artistes et offrent une petite collation aux spectateurs. L'objectif de l'association est également de valoriser un commerçant ou artisan local en servant ses produits lors de la collation, ou bien en exposant ses œuvres, lien entre musique et artisanat. Les Cafés Musicaux s'adressent à tous et sont gratuits (participation au chapeau). 3 cafés sont programmés en 2025 à Juziers : le 1er février avec la chanteuse, pianiste et guitariste Lola Bai, et le 17 mai avec le duo de musique latine Lia et Santiago et le 15 novembre avec le duo lillois chant et harpe Eclats lyriques. Il s'agit du 1er soutien du Parc à ce projet.	Association EMCR	3 206 €	500 €
Festival culturel d'Avernes 1211/10	Le Festival culturel d'Avernes (9ème édition) va proposer aux habitants du village et des communes à proximité d'assister à des spectacles de qualité divers : théâtre, magie, concert de musique. En 2025, le Festival se tiendra sur 3 jours : Vendredi 28 mars : soirée Théâtre (Cie les fous de la Rampe) Samedi 29 mars : soirée Magie (spectacle Magic Prod de Stefan Leyshon) Dimanche 30 mars : après midi Concert de musique (groupe Likaband) Des tarifs préférentiels sont fixés pour les Avernois et les habitants du territoire et l'entrée est gratuite pour les – de 12 ans. Sur l'édition 2024, le Festival a accueilli sur 3 représentations 280 personnes dont 150 pour la magie ; les spectateurs ont particulièrement apprécié la diversité de la programmation.	Commune d'Avernes	8 500 €	800 €
Les rendez-vous en jardins de Valmondois édition 2025 1211/11	Dans le cadre de l'opération nationale Rendez-vous aux Jardins, la commune de Valmondois organise les 7 et 8 juin 2025 dans 20 jardins privés et municipaux une nouvelle édition des rendez-vous aux jardins. Dans chaque jardin, des artistes, plasticiens, peintres, sculpteurs, musiciens, viendront présenter et exposer leur travail (une cinquantaine d'artistes) De nombreuses animations viendront enrichir la programmation sur ces deux journées : concerts, spectacle de rue, expositions, visite guidée du village, ateliers, vente de plantes ...)	Commune de Valmondois	8 000 €	800 €

	Ces journées remportent un succès grandissant à chaque édition ; 1500 visiteurs ont été accueillis sur l'édition 2024.			
La Nature du Vexin par ses talents photographiques édition 2025 1211/12	Il s'agit de la 5ème édition d'une exposition photographique "hors les murs" sur l'année de grandes photographies environnementales au sein de l'Eco-refuge de la Douaye, au cœur du village de Gaillon-sur-Montcient ; lieu dédié à la nature, et à la pédagogie pour les visiteurs. Les photographies exposées sont faites dans le Vexin afin de sensibiliser à la grande richesse de la biodiversité du territoire par des photographes également du territoire. L'exposition sera renouvelée tous les trimestres (8 nouvelles photos à chaque fois). Les supports de fixation sol et supports sont les mêmes depuis la première exposition limitant ainsi les dépenses et l'impact écologique. Le succès et le suivi de ces expositions est depuis quelques années garanti par les visiteurs nombreux dans le jardin.	Association la Nature au Cœur	3 088 €	800 €
Représentations théâtrales « Jeanne et le feu » 1211/13	L'Association Les 3T Compagnie - Théâtre Tout Terrain, est une cie de théâtre amateur de Juziers, contribuant à l'action artistique et culturelle en Vallée de Seine. La Cie investit des lieux singuliers là où le théâtre est insolite et inattendu, à la rencontre de tous les publics, et surtout ceux qui en sont les plus éloignés géographiquement ou culturellement. En 2025, la cie propose pour avril/mai 2025 une nouvelle pièce : "Jeanne et le feu", une pièce contemporaine de Mattei Visniec avec une représentation au Centre Culturel du Bourg à Juziers ainsi qu'à la salle des fêtes de Wy-dit-Joli village, communes qui ont déjà réitéré leur souhait d'accueillir la Cie. La Cie s'est rapprochée également des communes de Fontenay St Père et Mézy sur Seine pour proposer cette pièce (en attente d'une réponse). En 2024, le spectacle "La Gare se parle et ne se tait jamais" a été joué sur 6 dates, 3 communes (Mantes-la-Jolie, Juziers et Wy-dit-Joli-Village), 5 lieux différents et a réuni 390 spectateurs. L'entrée des représentations est gratuite pour le public (participation au chapeau).	Association les 3T Compagnie	3 100 €	800 €
		TOTAUX	53 344 €	5 300 €

Benjamin DEMAILLY,
Président du Parc

Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Annulation de subventions



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRÉSENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : annulation de subventions

1°) Subventions à annuler :

Des subventions attribuées aux particuliers ou aux communes sont, en raison de leur abandon par les bénéficiaires ou de délais dépassés pour leur réalisation, devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur annulation. Les subventions concernées sont les suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant
1070/06 1112/04	Aménagement des abords de l'école à Haravilliers	750,00 €
1083/10	Restauration d'un mur à Saint Martin la Garenne - Falantin	4 800,00 €
1171/02	Correction thermique par enduit chaux/chanvre à Commeny - M. Rault	3 050,00 €
1711/03	Rénovation BBC à Aavernes - M. Legeay	10 311,40 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY,
Président du Parc



Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Questions diverses



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI